

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT PAR DELEGATION D'ATTRIBUTION DU CONSEIL (Art L 5211-10 suivants du CGCT)

- **Décision n° 2023-03 du 27 février 2023 : Chemins de randonnée – Matériels de balisage.**
M. Xavier BALLENGHIEN, Président, décide D'ATTRIBUER la fourniture de matériels de balisage des chemins de randonnées à la SARL INTERTRACE (88100 PAIR ET GRANDRUPT) pour un montant de 1 543,50 € HT.
- **Décision n° 2023-04 du 27 février 2023 : Ecole de Sempesserre – Réparation du parquet.**
M. Xavier BALLENGHIEN, Président, décide D'ATTRIBUER la prestation de réparation du parquet de l'école de Sempesserre à TRADI PARQUET (32390 MIRAMONT LATOUR) pour un montant de 3 462 € HT.
- **Décision n° 2023-05 du 9 mars 2023 : Ecole de musique- Achat d'une table de mixage.**
M. Xavier BALLENGHIEN, Président, décide D'ATTRIBUER la fourniture d'une table de mixage analogique, avec câbles, Workstation et housse à STARS MUSIC (75009 PARIS) pour un montant de 1 702,61 € HT.
- **Décision n° 2023-06 du 9 mars 2023 : Ecole de musique- Achat d'une guitare avec ampli.**
M. Xavier BALLENGHIEN, Président, décide D'ATTRIBUER la fourniture d'une guitare avec ampli et accessoires à TAMTAM SONORISATION (32000 AUCH) pour un montant de 926,67 € HT.
- **Décision n° 2023-07 du 10 mars 2023 : Bâtiments scolaires – Rénovation de l'école de La Sauvetat – Etudes préliminaires.**
M. Xavier BALLENGHIEN, Président, décide D'ATTRIBUER le diagnostic architectural (études préliminaires) du projet de réhabilitation de l'école communale de La Sauvetat au cabinet d'architecture SARL Pierre Cadéot pour un montant forfaitaire de 6 000 € HT.
- **Décision n° 2023-08 du 14 mars 2023 : Fourniture de produits d'hygiène et d'entretien pour l'ensemble des sites de la communauté de communes.**
M. Xavier BALLENGHIEN, Président, décide D'ATTRIBUER la fourniture de produits d'hygiène et d'entretien pour l'ensemble des sites de la communauté de communes à la société PYRENET (65420 IBOS) pour un montant de 3 692,97 € HT.
- **Décision n° 2023-09 du 14 mars 2023 : Ludothèques – Fourniture d'armoires à rideaux.**
M. Xavier BALLENGHIEN, Président, décide D'ATTRIBUER la prestation de fourniture de 3 armoires à rideaux, à la société LACOSTE (84250 LE THOR) pour un montant de 2 887,50 € HT.
- **Décision n° 2023-10 du 15 mars 2023 : Adhésion au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE).**
M. Xavier BALLENGHIEN, Président, décide DE SIGNER le bulletin d'adhésion au CAUE en contrepartie d'une participation financière de 2 000 € forfaitaire.
- **Décision n° 2023-11 du 17 mars 2023 : Travaux et équipement communautaires – Office de Tourisme de Fleurance – Etude géotechnique.**
M. Xavier BALLENGHIEN, Président, décide D'ATTRIBUER le marché de prestation de services pour la réalisation d'une mission de reconnaissance et de sondages géotechniques à OPTISOL Géotechnique (32110 NOGARO) pour un montant de 5 210 € HT.

- **Décision n° 2023-12 du 17 mars 2023 : Bâtiments scolaires – Rénovation de l'école de La Sauvetat – Relevé topographique de la cour et du préau.**
M. Xavier BALLENGHIEN, Président, décide D'ATTRIBUER la prestation de relevé topographique de la cour et du préau de l'école communale de La Sauvetat au cabinet XMGE Géomètres Experts (32500 FLEURANCE) pour un montant de 1 320 € HT.

- **Décision n° 2023-13 du 24 mars 2023 : Développement des usages du numérique - Signature d'une convention de partenariat avec le collège Hubert Reeves de Fleurance pour l'organisation d'activités pédagogiques.**
M. Xavier BALLENGHIEN, Président, décide DE SIGNER une convention de partenariat avec le collège Hubert Reeves.

- **Décision n° 2023-14 du 24 mars 2023 : Bâtiments scolaires – Ecole de Marsolan – Changement d'un garde-corps.**
M. Xavier BALLENGHIEN, Président, décide D'ATTRIBUER la prestation de fourniture, et remplacement d'un garde-corps de l'école communale Marsolan à la société 2M / MIELAN Maxime (32480 SAINT MARTIN DE GOYNE) pour un montant de 4 136,60 € HT.